

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil lundi le 5 juillet 2021 à 19 h 30 au sous-sol de l'église de Saint-Cyrille-de-Wendover, sise au 34 rue Saint-Louis.

**Présences :** Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse  
MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne  
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

**Absence(s) :** Aucune

**Nombre de citoyens :** 6

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/secr.-trésorière et Me Louis-Philippe Caron, greffier.

**ORDRE DU JOUR**

**1. MOT DE BIENVENUE**

**2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

**3. CONSEIL**

- a) Rapport de la mairesse

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION**

- a) Procès-verbal des 7 et 10 juin 2021 – Adoption
  - a.1) Résol. 5594.06.21 – Rue Despins – Ajout d'une clôture
  - a.2) Résol. 5587.06.21 – P. Lamarche, 45 rue St-Damase – Agrandissement en marge latérale – Dérogation mineure

**6. COMPTABILITÉ**

- a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – Juin 2021
- b) Collecte et transport de matières résiduelles – Excédent de fonctionnement affecté
- c) Aide aux familles – Couches lavables
  - c.1) Remboursement (retiré)

**7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

- a) Formation (s) - autorisation
  - a.1) Infotech – Formation élection
  - a.2) UTUFD-ND Opérateur en eau potable – Reprise
- b) Arena – Opérateur de surfaceuse et maintenance – Ouverture de poste
- c) Crimes et incidents haineux – Demande d'appui (retiré)
- d) Enfants autochtones – Appui (retiré)
- e) Fondation Mira – Demande de don

- f) Panneaux de rue
- g) MRC – Danielle Ménard; réintégration

## **8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

- a) Règl. 356-3 – Article 2.17 ; modification
  - a.1) Adoption
- b) Règl. 474 – Règlement d'emprunt; garage municipal / agrandissement & abri pour abrasifs
- c) Règl. 437-22 – Zone ADPi-2; ajout
  - c.1) Adoption
- d) Règl. 297-3 – Articles 3 et 4 ; modification
  - d.1) Adoption
- e) Règl. 437-23 – Zonage – rue Philippe; modification
  - e.1) Dépôt et présentation
  - e.2) Projet 1
  - e.3) Règl.437-23.1 – Avis de motion
- f) Règl. 437-24 – Agrandissement en marge avant; modification
  - f.1) Dépôt et présentation
  - f.2) Projet 1
  - f.3) Règl.437-24.1 – Avis de motion

## **9. URBANISME – DOSSIERS**

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbaux du 15 juin et du 29 juin 2021; dépôt
- b) Dérogations mineures (retiré)
- c) Permis de construction – Juin 2021 et comparatif 2020-2021

## **10. URBANISME – PIIA**

- a) P. Bouvette, 65 rue St-Laurent – Changement de fenêtres
- b) G. Pomerleau, 120 rue St-David – Modification galerie avant et toiture (reporté)
- c) P. Lamarche, 45 rue St-Damase – Agrandissement en marge avant (retiré)
- d) F. Labrie, 40 rue St-Jean-Batiste – Changement de fenêtres et rénovation de la galerie

## **11. TRAVAUX PUBLICS**

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (21/06/2021); Dépôt
  - a.1) Réfection de pavage – Tonnage supplémentaire
  - a.2) Pavage chemin Herman-Lavigne – Mandat pour travaux
  - a.3) Pavage chemin Herman-Lavigne – Contrôle qualité; mandat
  - a.4) MTQ – Intersection route 122 et rang 3 Simpson; signalisation piétonne
- b) MTQ - Rue Principale et rue Saint-Louis – Trois arrêts

## **12. AQUEDUC / ÉGOUT**

- a) PDAE phase I (Rue Saint-Louis) – Infrastructures / réfection; Honoraires supplémentaires (reporté)
- b) PDAE phase I (Rue Saint-Louis) – Signalisation; coût supplémentaire (retiré)

### **13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- a) Rapport des sorties – juin 2021

### **14. OFFICE D’HABITATION DRUMMOND (OHD)**

### **15. LOISIRS & COMMANDITES**

- a) Comité des loisirs et des sports
  - a.1) Procès-verbal du 08/06/2021 – Dépôt
  - a.2) Programme de soutien à la pratique sportive – Bourse
  - a.3) Parc Samuel – Mobilier urbain
  - a.4) Camp de jour – Embauche et rémunération
  - a.5) Parc Gilles-Lavigne – Jeu de pétanque
  - a.6) Camp de jour – Allocation cellulaire
  - a.7) Contrat location de glace 2021-2022 – Autorisation
- b) Art & culture
  - b.1) Bibliothèque (retiré)
  - b.2) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

### **16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

- a) Certificat de disponibilité C-09/21

### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **18. CORRESPONDANCE**

### **19. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

---

### **1. MOT DE BIENVENUE**

### **2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

5616.07.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d’adopter l’ordre du jour.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **3. CONSEIL**

#### **a) Rapport de la mairesse**

- Bulletin municipal la semaine prochaine
- Attention utilisation eau potable extérieur
- Attention mesures sanitaires pandémie
- Respect des règles feu ciel ouvert
- Prochaine séance dans la salle du conseil
- Bureau fermé du 19 au 30 juillet 2021

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Raymond Leclerc – 1960 6<sup>e</sup> Rang Nord : Conteste la réglementation contre les abris tempo.

René Ricard – 1200 Rang 3 : Veut avoir un suivi concernant son voisin Lacharité qui prévoit faire pousser du cannabis, qui stationne un camion d'émondage, qui fait un tas de bran de scie et qui loue sa maison.

#### **5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION**

##### **a) Procès-verbal des 7 et 10 juin 2021 – Adoption**

5617.07.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux amendés des 7 et 10 juin 2021, tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

##### **a.1) Résol. 5594.06.21 – Rue Despins – Ajout d'une clôture**

Considérant la résolution 5594.06.21 du 7 juin 2021;

Considérant la modification de la soumission pour l'ajout d'une clôture sur la rue Despins en raison des contraintes relatives au passage de la machinerie agricole;

5618.07.21 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de modifier l'énoncé de la résolution 5594.06.21 et de le remplacer par le suivant :

« Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/06/2021);

Considérant la nécessité d'installer une clôture sur la rue Despins pour empêcher les véhicules tout terrain d'accéder à la piste cyclable;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5594.06.21 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- de procéder à l'installation d'une clôture sur la rue Despins pour empêcher les véhicules tout terrain d'accéder à la piste cyclable, et ce, pour un montant estimé à 6 438,60 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

##### **a.2) Résol. 5587.06.21 – P. Lamarche, 45 rue St-Damase – Agrandissement en marge latérale – Dérogation mineure**

Considérant la résolution 5587.06.21 du 7 juin 2021;

Considérant que les représentations du demandeur et de sa conjointe le 29 juin 2021 ont permis d'identifier un préjudice sérieux pour le demandeur et sa famille;

5619.07.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de modifier l'énoncé de la résolution 5587.06.21 et de le remplacer par le suivant :

« Considérant que la demande vise l'agrandissement en marge latérale de l'abri d'auto permanent attaché à la résidence, sa fermeture pour en faire un garage, l'ajout d'un deuxième étage au-dessus du garage;

Considérant que l'agrandissement en marge latérale déroge à l'article 27 du règlement de zonage 437;

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le demandeur le 21 avril 2021.

Considérant l'article 6.3 du règlement 233 sur les dérogations mineures qui mentionne que «la dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice réel et sérieux à la personne qui fait la demande »;

Considérant qu'en raison de la pandémie de COVID-19, les deux enfants du demandeur habitent à nouveau avec le demandeur et sa conjointe;

Considérant le manque d'espace dans la résidence du demandeur pour accueillir ses enfants convenablement;

Considérant que la municipalité est d'avis que les explications relatives au préjudice du demandeur et à la famille du demandeur sont suffisantes pour justifier l'octroi d'une dérogation mineure pour l'agrandissement latéral du bâtiment;

5587.06.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'entreprendre la procédure de dérogation mineure afin de permettre au demandeur l'agrandissement en marge latérale de l'abri d'auto permanent attaché à la résidence permettant sa fermeture pour en faire un garage et l'ajout d'un deuxième étage au-dessus du garage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers.

*Note : M. Sylvain Jacques se retire des discussions et du vote puisqu'il est le voisin arrière du demandeur; départ 21h – retour 21h.*

*Mme Annie Gentesse se retire des discussions et du vote puisqu'elle est la voisine arrière du demandeur; départ 21h – retour 21h. »*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

## **6. COMPTABILITÉ**

### **a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – Juin 2021**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5620.07.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de juin 2021, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats : juin 2021 .....	428 864,79 \$
Déboursés directs : juin 2021 .....	179 089,00 \$
Dépenses préautorisées : juin 2021 .....	16 540,63 \$
Rémunération globale : juin 2021.....	115 347,91 \$
Remboursement des dépenses - KM : juin 2021 .....	0,00 \$
	<b><u>Total: 739 842,33 \$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Collecte et transport de matières résiduelles – Excédent de fonctionnement affecté**

Considérant l'indemnité au montant de 176 724,05 \$ reçue en janvier 2020 suite à la fin du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles conclu avec Daniel Traversy et Fils Inc.;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 4748.10.19 concernant la cession du contrat à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2023;

Considérant que les coûts supplémentaires du contrat avec la Régie seront financés par l'indemnité reçue de l'entrepreneur;

5621.07.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de virer aux résultats de l'exercice 2021 la somme de 44 181,01 \$ à titre de revenu de cession de contrat;
- de virer à l'excédent de fonctionnement affecté la somme de 88 362,02 \$ représentant l'indemnité nécessaire pour financer les coûts supplémentaires du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Aide aux familles – Couches lavables**

**c.1) Remboursement (retiré)**

**7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

**a) Formation (s) - autorisation**

**a.1) Infotech – Formation élection**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5622.07.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription de 281,69 \$ taxes incluses et les autres frais inhérents au dossier pour Lucie Roberge à la formation « Atelier de formation élections 2021 », dispensée le 2 septembre 2021 en mode virtuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.2) UTUFD-ND Opérateur en eau potable – Reprise**

Considérant la demande de monsieur Sébastien Piette pour le remboursement des frais de reprise d'examen d'opérateur en eau potable et pour la durée de l'examen;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5623.07.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de rembourser à monsieur Sébastien Piette les frais d'inscription de 118 \$ taxes incluses pour une seule reprise d'examen de la formation d'opérateur en eau potable offerte par Emploi-Québec;
- de rémunérer monsieur Piette pour la durée réelle de l'examen.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

(Contre : madame Marthe Garneau)

**b) Arena – Opérateur de surfaceuse et maintenance – Ouverture de poste**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5624.07.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'autoriser l'ouverture d'un poste temporaire à horaire variable d'opérateur de surfaceuse et de maintenance sur horaire variable pour l'aréna;
- d'autoriser la directrice générale ou le coordonnateur des sports à faire les démarches requises pour combler ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Crimes et incidents haineux – Demande d'appui (retiré)**

**d) Enfants autochtones – Appui (retiré)**

**e) Fondation Mira – Demande de don**

Considérant la demande de don datée du 11 juin 2021 en provenance de la fondation Mira;

Considérant que la requérante est un organisme sans but lucratif;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5625.07.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de verser la somme de 500 \$ à titre de don à la fondation Mira.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**f) Panneaux de rue**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5626.07.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Morin Partenaire Stratégique pour la conception et la production de 18 panneaux de rue pour un montant estimé à 26 432,75 \$ taxes incluses;
- d'autoriser, le cas échéant, la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

(Contre : madame Marthe Garneau)

**g) MRC – Danielle Ménard; réintégration**

Considérant que madame Danielle Ménard a été congédiée de son poste à la MRC de Drummond;

Considérant que la Municipalité s'oppose à ce congédiement;

5627.07.21 Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu que la Municipalité recommande à la MRC de Drummond la réintégration de madame Danielle Ménard dans ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

**a) Règl. 356-3 – Article 2.17 ; modification**

**a.1) Adoption**

Considérant l'avis de motion donné le 7 juin 2021;

Considérant que le projet de règlement 356-3, lequel a pour objet de modifier l'article 2.17 a) du règlement 356 pour permettre au Comité de choisir un président pour le Comité consultatif d'urbanisme, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 7 juin 2021;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 2 juillet 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à

l'article 445 du Code municipal;

5628.07.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement 356-3, lequel a pour objet de modifier l'article 2.17 a) du règlement 356 pour permettre au Comité de choisir un président pour le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Règl. 474 – Règlement d'emprunt; garage municipal / agrandissement & abri pour abrasifs**

Considérant l'avis de motion donné le 1<sup>er</sup> mars 2021;

Considérant que le projet de règlement 474 décrétant un emprunt de 1 417 715 \$ et une dépense de 1 417 715 \$ pour le réaménagement de la cour, l'agrandissement du garage municipal et la construction d'un abri pour abrasifs sur le terrain du 480 Saint-Louis, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 2 juillet 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

5629.07.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement 474 décrétant un emprunt de 1 417 715 \$ et une dépense de 1 417 715 \$ \$ pour le réaménagement de la cour, l'agrandissement du garage municipal et la construction d'un abri pour abrasifs sur le terrain du 480 Saint-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Règl. 437-22 – Zone ADPi-2; ajout**

**c.1) Adoption**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5144.07.20, lequel prévoit la possibilité de tenir les registres pour approbation référendaire à distance pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire liée à la COVID-19;

Considérant l'avis de motion donné le 3 mai 2021;

Considérant que le projet de règlement 437-22.1, lequel a pour objet d'ajouter la zone agricole dynamique ADPi-2 afin d'y permettre spécifiquement l'usage « industrie de transformation de cannabis et de chanvre », a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 3 mai 2021;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 2 juillet 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

Considérant le résultat de la procédure d'approbation référendaire faite sur le dossier (réf. p.-v. demande référendaire 05/07/2021);

5630.07.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement 437-22, lequel a pour objet d'ajouter la zone agricole dynamique ADPi-2 afin d'y permettre spécifiquement l'usage « industrie de transformation de cannabis et de chanvre ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) Règl. 297-3 – Articles 3 et 4 ; modification**

**d.1) Adoption**

Considérant l'avis de motion donné le 7 juin 2021;

Considérant que le projet de règlement 297-3, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 3 et 4 pour mettre à jour les références au règlement de zonage, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 7 juin 2021;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 2 juillet 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

5631.07.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement 297-3, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 3 et 4 pour mettre à jour les références au règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e) Règl. 437-23 – Zonage – rue Philippe; modification**

**e.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de règlement 437-23, lequel a pour objet de modifier la grille d'usage du règlement de zonage 437 afin de permettre certains types d'habitations résidentielles dans le nouveau secteur de la rue Philippe est faite.

Dépôt du projet de règlement 437-23 est fait et copie remise aux membres du conseil.

**e.2) Projet 1**

5632.07.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement 437-23, lequel a pour objet de modifier la grille d'usage du règlement de zonage 437 afin de permettre certains types d'habitations résidentielles dans le nouveau secteur de la rue Philippe;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;

- de soumettre le projet de règlement à une consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis de la MRC est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e.3) Règl.437-23.1 – Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement 437-23.1, lequel a pour objet de modifier la grille d'usage du règlement de zonage 437 afin de permettre certains types d'habitations résidentielles dans le nouveau secteur de la rue Philippe.

**f) Règl. 437-24 – Agrandissement en marge avant; modification**

**f.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de règlement 437-24, lequel a pour objet de modifier l'article 88 du règlement de zonage 437 afin de permettre les agrandissements des bâtiments résidentiels en marge avant pour favoriser un meilleur alignement du cadre bâti est faite.

Dépôt du projet de règlement 437-24 est fait et copie remise aux membres du conseil.

**f.2) Projet 1**

5633.07.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement 437-24, lequel a pour objet de modifier l'article 88 du règlement de zonage 437 afin de permettre les agrandissements des bâtiments résidentiels en marge avant pour favoriser un meilleur alignement du cadre bâti;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;
- de soumettre le projet de règlement à une consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis de la MRC est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**f.3) Règl.437-24.1 – Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement 437-24.1, lequel a pour objet de modifier l'article 88 du règlement de zonage 437 afin de permettre les agrandissements des bâtiments résidentiels en marge avant pour favoriser un meilleur alignement du cadre bâti.

## **9. URBANISME – DOSSIERS**

### **a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbaux du 15 juin et du 29 juin 2021; dépôt**

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 juin 2021 et du 29 juin 2021 est fait.

### **b) Dérogations mineures (retiré)**

### **c) Permis de construction – Juin 2021 et comparatif 2020-2021**

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de juin 2021 et du comparatif avec l'année 2020 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

## **10. URBANISME – PIIA**

### **a) P. Bouvette, 65 rue St-Laurent – Changement de fenêtres**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU du 15 juin 2021);

Considérant la demande de permis visant le changement de l'ensemble des fenêtres d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 333 165 (65 rue St-Laurent);

Considérant que les fenêtres sont toutes de type « à guillotine »;

Considérant que le projet est présenté dans son ensemble avec des plans complets;

Considérant le paragraphe 1 a) ii) de l'article 3.2.3 du règlement 321 sur les PIIA qui traite des types de fenêtres permis pour certains bâtiments existants s'implantant dans l'aire patrimoniale;

Considérant que la demande de permis répond aux critères du règlement 321 sur les PIIA;

5634.07.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'accepter la demande visant le changement de l'ensemble des fenêtres d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 333 165, soit au 65 rue St-Laurent;
- de rappeler au demandeur l'obligation de procéder à l'installation de cadres de fenêtres en vertu du règlement de zonage de la Municipalité, et ce, tel qu'illustré par la proposition de la technicienne en architecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **b) G. Pomerleau, 120 rue St-David – Modification galerie avant et toiture (reporté)**

### **c) P. Lamarche, 45 rue St-Damase – Agrandissement en marge avant (retiré)**

**d) F. Labrie, 40 rue St-Jean-Batiste – Changement de fenêtres et rénovation de la galerie**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU du 29 juin 2021);

Considérant que la demande vise le changement de l'ensemble des fenêtres et d'une porte ainsi que la rénovation de la galerie d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 335 389 (40 rue Saint-Jean-Baptiste);

Considérant les propositions produites par la technicienne en architecture;

Considérant le paragraphe 2, a), ii) de l'article 3.2.2 du règlement 321 sur les PIIA qui traite des types de fenêtres permis pour certains bâtiments existants s'implantant dans l'aire patrimoniale;

Considérant le paragraphe 2, a), iv) de l'article 3.2.2 du règlement 321 sur les PIIA qui traite des galeries et des types de garde-corps permis pour certains bâtiments existants s'implantant dans l'aire patrimoniale;

Considérant que l'aménagement paysagé de la cour avant n'est pas conforme à l'article 44 du règlement de zonage 437 concernant les aménagements paysagers;

Considérant le quatrième paragraphe de l'article 90 du règlement de zonage 437 qui stipule que des chambranles d'une largeur minimale de 8 cm et d'au plus 15 cm doivent entourer les ouvertures des bâtiments résidentiels;

Considérant le souci d'uniformité des ouvertures;

5635.07.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accepter la demande qui vise le changement de l'ensemble des fenêtres et d'une porte ainsi que la rénovation de la galerie d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 335 389 (40 rue Saint-Jean-Baptiste) selon la proposition # 3 de la technicienne en architecture en respectant les caractéristiques suivantes :

- installer des fenêtres à guillotine;
- avoir des chambranles d'au moins 12,7 cm (5 po) sur les côtés des fenêtres et des entablements plus larges au-dessus des fenêtres;
- ajouter des persiennes de chaque côté des fenêtres;
- fermer la section sous la galerie avec le matériau de son choix entre du treillis ou des planches à l'horizontale comme dans les propositions de la technicienne en architecture;
- utiliser des poteaux de galerie d'une dimension minimale de 15,24 cm par 15,24 cm (6 po par 6 po);
- ajouter une bande végétalisée sur la largeur totale de la galerie afin d'être conforme à l'article 44 du règlement de zonage 437;
- ajouter des équerres architecturales dans le haut des poteaux de la galerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## 11. TRAVAUX PUBLICS

### a) **Comité des Travaux publics – Procès-verbal (21/06/2021); Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité des Travaux publics en date du 21/06/2021 est fait.

#### a.1) **Réfection de pavage – Tonnage supplémentaire**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/06/2021);

Considérant l'énoncé de la résolution municipale 5499.04.21 concernant l'attribution du contrat pour la réfection du pavage sur différentes rues de la municipalité;

Considérant que les travaux supplémentaires de réfection sont requis sur le chemin Émilien-Laforest pour en assurer la conformité et la sécurité des automobilistes y circulant;

Considérant que lesdits travaux vont engendrer un dépassement de coûts;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5636.07.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'accepter, dans le cadre du contrat attribué à la firme Vallières Asphalte Inc. pour la réfection de pavage, la dépense supplémentaire en lien avec l'ajout de 200 tonnes métriques de pavage pour le chemin Émilien-Laforest le tout représentant la somme de 27 256,00 \$;
- d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

#### a.2) **Pavage chemin Herman-Lavigne – Mandat pour travaux**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5637.07.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de retenir la proposition de Pavage Drummond Inc. pour le pavage du chemin Herman-Lavigne, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 5 juillet 2021 et pour un montant de 550 102,67 \$ taxes incluses;
- de financer la dépense de pavage du chemin Herman-Lavigne à même les revenus reportés disponibles des droits sur les carrières et sablières;

- d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers.

**a.3) Pavage chemin Herman-Lavigne – Contrôle qualité; mandat**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/06/2021);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5638.07.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- de retenir la proposition de la firme Englobe pour vérifier la mise en place de la structure et de l'enrobé bitumineux sur 3 180 mètres sur le chemin Herman-Lavigne, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 17 juin 2021 et pour un montant de 8 960 \$, taxes incluses;
- de financer la dépense à même les revenus reportés disponibles des droits sur les carrières et sablières;
- d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.4) MTQ – Intersection route 122 et rang 3 Simpson; signalisation piétonne**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 21/06/2021);

Considérant la problématique causée par le bouton-poussoir du feu de signalisation pour piéton situé sur le poteau du coin sud-ouest de l'intersection de la route 122 et du rang 3 de Simpson qui avait été installé du côté de la rue par le MTQ;

Considérant que cette situation représente un danger pour les cyclistes et pour les personnes à mobilité réduite qui doivent se positionner dans la rue pour pouvoir appuyer sur le bouton-poussoir;

5639.07.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des Travaux publics;
- de faire la demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour faire déplacer le bouton-poussoir du feu de signalisation pour piéton situé sur le poteau du coin sud-ouest de l'intersection de la route 122 et du rang 3 de Simpson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) MTQ - Rue Principale et rue Saint-Louis – Trois arrêts**

Considérant que la Municipalité souhaite que le MTQ procède à l'installation de trois (3) panneaux d'arrêts au coin de la rue Principale et de la rue Saint-Louis;

Considérant que cette installation doit être temporaire en attendant la réalisation d'une étude de circulation du 4<sup>e</sup> Rang de Simpson et de l'installation de lumières de circulation synchronisées;

5640.07.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder à l'installation de trois (3) panneaux d'arrêts temporaires au coin de la rue Principale et de la rue Saint-Louis pour une période de trois (3) ans et de déplacer les traverses de piétons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**12. AQUEDUC / ÉGOUT**

**a) PDAE phase I (Rue Saint-Louis) – Infrastructures / réfection; Honoraires supplémentaires (reporté)**

**b) PDAE phase I (Rue Saint-Louis) – Signalisation; coût supplémentaire (retiré)**

**13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**a) Rapport des sorties – juin 2021**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de juin 2021 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

**14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)**

**15. LOISIRS & COMMANDITES**

**a) Comité des loisirs et des sports**

**a.1) Procès-verbal du 08/06/2021 – Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs en date du 08/06/2021 est fait.

**a.2) Programme de soutien à la pratique sportive – Bourse**

Considérant la recommandation faite par le comité des loisirs et des sports (réf. p.-v. loisirs 08/06/2021);

Considérant le programme de soutien à la pratique sportive;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5641.07.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des loisirs et des sports;
- de remettre la bourse de Bronze de 100 \$ à monsieur Louis Jacques qui s'est démarqué sur la scène locale au hockey;
- de remettre une bourse d'Or de 600 \$ à monsieur Tristan Roy qui s'est démarqué sur la scène nationale au hockey;
- de remettre une bourse d'Or de 600 \$ à monsieur Élliot Goulet qui s'est démarqué sur la scène nationale au baseball;
- de remettre une bourse d'Or de 600 \$ à madame Gabrielle Plourde qui s'est démarquée sur la scène nationale au hockey.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **a.3) Parc Samuel – Mobilier urbain**

Considérant la recommandation faite par le comité des loisirs et des sports (réf. p.-v. loisirs 08/06/2021);

Considérant la subvention reçue du fonds de la ruralité;

Considérant qu'un support à bicyclette est nécessaire dans le parc Samuel;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5642.07.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité des loisirs et des sports;
- de retenir la proposition de l'entreprise Airevélo pour l'achat d'un support à Vélo de type CP-7, et ce, pour un montant de 854,27 \$ (livraison et taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **a.4) Camp de jour – Embauche et rémunération**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5643.07.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche de mesdames Daphnee Pelletier et Océanne Champagne, à titre d'animatrice, 40 heures par semaine, pour une période de (8) semaines, et ce, au salaire de 14 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de mesdames Mia Beauregard, Julyanne Charbonneau, Noémy Deschenes Raymond et Roxanne Buehlmann à titre d'aide-animateur, 35 heures par semaine, pour une période de (8) semaines, et ce, au salaire de 14 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.5) Parc Gilles-Lavigne – Jeu de pétanque**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5644.07.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'autoriser l'achat de matériaux, de bancs, de dispositifs d'éclairage et les coûts de la main-d'œuvre nécessaire pour la confection d'un terrain de pétanque dans le parc Gilles-Lavigne pour un montant estimé à 10 000 \$;
- le cas échéant, d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.6) Camp de jour – Allocation cellulaire**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/21 émis;

5645.07.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de rembourser la somme de 80 \$ à monsieur Yoan Chagnon pour l'utilisation de son cellulaire dans le cadre de son emploi de chef animateur pour le camp de jour 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers.

**a.7) Contrat location de glace 2021-2022 – Autorisation**

Considérant le renouvellement des contrats de location de glace pour les ligues pour la saison 2021-2022;

5646.07.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser monsieur Patrick Fréchette, coordonnateur de l'aréna, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats de location de glace pour la saison 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Art & culture**

**b.1) Bibliothèque (retiré)**

**b.2) Procès-verbal – Dépôt (retiré)**

## **16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

### **a) Certificat de disponibilité C-09/21**

Conformément aux dispositions du règlement 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou, si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 5 juillet 2021

Lucie Roberge  
Directrice générale

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **18. CORRESPONDANCE**

Dépôt de la correspondance est fait.

## **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 21 h 21.

Signé :

---

Hélène Laroche, *mairesse*

---

Me Louis-Philippe Caron, *greffier*